



Règlement Défi de l'Olympe

1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise, le dimanche 10 avril 2022 le Défi de l'Olympe. Cet événement est constitué de 3 courses : le défi en solo, le défi en duo et la montée sèche.

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que **toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives notamment à la sécurité ou à la situation sanitaire.**

L'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation de la course pour répondre aux exigences gouvernementales et préfectorales. En cas d'annulation de l'événement, le comité d'organisation s'engage à rembourser intégralement les coureurs.

2. Les épreuves :

Le Défi de l'Olympe est une course de 6 h non-stop d'allure libre dont le départ est fixé à 10h00, se déroulant en majeure partie sur sentiers de montagne. Elle se déroule en semi-autonomie. Seules les montées sont chronométrées. Au sommet, le chrono s'arrête avant l'arrivée dans le hall d'attente de la télécabine, pour repartir au sortir de la station inférieure. Les temps d'attente et de descente ne sont pas comptés. Les cabines tournent en continu et le trajet lui-même prend environ 7 minutes. La dernière montée autorisée se fera à 15 h 30. Les concurrents en course devront obligatoirement rejoindre la ligne d'arrivée dans le délai-limite des 6 h pour voir leur dernière montée chronométrée.

Le gagnant sera celui qui aura effectué le plus grand nombre de montées possible en un minimum de temps, temps qui sera obtenu en additionnant le temps effectif passé en course.

L'arrivée finale de l'épreuve se fera du bas du parcours, soit au centre de Brides-les-Bains.

Trois courses sont proposées :

- Le défi en solo
- Le défi en duo : Par équipe de 2, les coureurs doivent effectuer au moins une montée chacun, mais la gestion des relais est libre à chaque équipe. ⚠ Il est interdit pour les relayeurs d'enchaîner plus de 2 montées d'affilé ! Le passage de relais doit se faire au départ de Brides-les-Bains, dans la zone prévue à cet effet.
- La montée sèche

3. La course

Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes en ligne, sur <https://www.meribel-sport-montagne.com/defi-de-lolymppe/> puis sur place le jour de la course de 8h30 à 9h30 (les inscriptions seront majorées de 5,00€ le jour de la course). Le nombre d'inscrits maximal est de 300 coureurs.

Le Défi de l'Olympe en solo et en duo sont ouvertes à toute personne née 2004 et avant (catégorie Junior de la Fédération Française d'Athlétisme), sur présentation d'un certificat médical de « non-contre-indication de la pratique de la course à pied **en compétition** » ou d'une licence FFA.

Le nom des équipes pour le défi en duo doit avoir la même orthographe.

La montée sèche est ouverte à toute personne née en 2006 et avant (catégorie Cadet de la Fédération Française d'Athlétisme), sur présentation d'un certificat médical de « non-contre-indication de la pratique de la course à pied **en compétition** » ou d'une licence FFA. Pour les mineurs, le Questionnaire de santé à télécharger sur le site remplace le certificat médical.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Annulation d'inscription :

Toute annulation d'inscription doit être faite par mail à l'adresse meribelsportmontagne@gmail.com avec un certificat médical joint avant le jeudi 7 avril 2022. Toutes demandes d'annulation non effectuée comme tel ne pourra pas prétendre à un remboursement. Le montant du remboursement sera de 50% du prix payé et sera effectué après le 30 avril.

Remise des dossards :

Les dossards seront remis le dimanche 10 avril 2022 de 8h30 à 9h30 au centre de Brides-les-Bains pour le défi en solo et en duo et de 13h00 à 13h45 pour la montée sèche. Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course.

Le dossard doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche.

3. Ravitaillements / assistance

Le défi de l'Olympe est une course en semi-autonomie. L'assistance hors des stands prévus par l'organisation est interdite. 2 stands de ravitaillement sont prévus (Station supérieure et inférieure de la Télécabine). Il est interdit d'accompagner et de ravitailler les coureurs sur le circuit. Les accompagnateurs non autorisés sont responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

4. Sécurité

Nous attirons l'attention des participants sur le fait que le Défi De l'Olympe dépend de la météo. En cas de tempête, les cabiniers peuvent prendre la décision de fermer momentanément ou définitivement la Télécabine. Ils sont seules habilités à prendre une telle décision. Les participants s'engagent donc en connaissance de cause.

Les téléphones portables sont conseillés. Lors de l'inscription, il sera demandé aux coureurs d'indiquer leur numéro d'appel, afin de permettre à l'organisation de les joindre aisément en cas de problème.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter une éventuelle décision de mise hors course.

Le médecin de l'épreuve pourra mettre hors course tout participant dont la santé lui semblerait compromise.

Matériel obligatoire :

- ✓ Un gobelet pour se ravitailler
- ✓ Téléphone portable en état de marche (conseillé)
- ✓ Eau (conseillé)
- ~~Un masque obligatoire tout le long de l'événement (hors course)~~

Les bâtons sont autorisés tout le long de la course.

En cas de température particulièrement basse, l'équipement en vêtements chauds est vivement conseillé.

5. Ethique

Pour éviter une érosion des pentes, il est interdit de couper le sentier balisé. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles. Les coureurs s'assureront que leurs véhicules et ceux de leurs accompagnants ne gênent pas les riverains et les autres usagers de la voirie. Les coureurs sont tenus de prêter en priorité assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie, ...). Le temps consacré à porter secours à un autre coureur pourra être décompté du temps final selon décision du comité de course.

6. Pénalités

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Triche	De 15 minutes à disqualification
Jet de détritus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non-respect des personnes (organisateur et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non-respect de l'âge minimum	Disqualification

En outre, le comité de course s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

7. Remise des prix

La remise des prix aura lieu à partir de 16h30.

Défi en solo : Il sera procédé au classement scratch dans les catégories féminines et masculines.

Défi en duo : Le classement sera effectué suivant le nombre de montées. En cas d'égalité, le temps effectif de l'équipe sera utilisé afin de départager celles-ci. Seule la première équipe (féminines, masculines, mixtes) sera récompensée.

Montée sèche : Seul les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

8. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

9. Assurance Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration qui pourraient survenir lors de cette manifestation.